



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Ordinaire du 20 Septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois
Et le vingt du mois de SEPTEMBRE

Membres en exercice :	29
Membres présents :	24
Procurations :	5
VOTES :	28
POUR :	28
CONTRE :	/
ABSTENTIONS :	/
Date de convocation :	14/09/2023

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire, s'est rassemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM/MMES SPAGNOU D. TEMPLIER JP. REYNIER C. PERARD F. PELOUX N. CODOUL B. GHERBI C. LAUGIER N. LOUVION C. BRUNET M. TOUCHE C. GARCIN F. GALLO C. CLARES P. BOY JP. RODRIGUEZ C. MUNS A. SCHMALTZ E. PAYAN L. PICHON H. MORARD S. CLEMENT JL. FERAUD S. DERDICHE C.

PROCURATIONS :

Mme Elodie JOURDAN	à	M. Daniel SPAGNOU
Mme Sylvia ODDOU	à	M. Bernard CODOUL
Mme Valérie GALANTINI	à	Mme Christiane GHERBI
M. Sylvain JAFFRE	à	M. Jean-Louis CLEMENT
Mme Stéphanie SEBANI	à	Mme Stéphanie FERAUD

ABSENT EXCUSÉ :

M. Hugo PICHON est élu secrétaire de séance.

M. BRUNET Michel, membre de cette association, ne prend pas part au vote.

2023-09-12-SF

OBJET : PARTICIPATION FINANCIERE 2023 A L'ORGANISATION DES « NUITS DE LA CITADELLE »

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT que la renommée internationale du Festival « Les Nuits de la Citadelle » qui accueille chaque année quelque 6000 spectateurs, principal évènement culturel de cette envergure dans le département joue un rôle majeur dans l'animation de la Citadelle et dans l'attractivité touristique de Sisteron

CONSIDERANT que la commune de Sisteron apporte depuis toujours un soutien financier à l'organisation de cette manifestation qui a connu un très grand succès en 2023 de par la très haute qualité des artistes qui se sont produits, il y a lieu d'établir une convention pour matérialiser ce concours financier.

Monsieur le Maire propose d'attribuer à ATM une participation financière forfaitaire de 41.000 € dans le cadre de l'organisation de la saison 2023 du Festival « Les Nuits de la Citadelle » (imputation au compte 65888 au titre la programmation culturelle de l'exercice 2023).

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Où cet exposé, après en avoir délibéré,
à l'unanimité par 28 voix POUR

ATTRIBUE une participation financière forfaitaire de 41.000 € à l'association Arts, Théâtre, Monuments (ATM) pour l'organisation de la saison 2023 du Festival « Les Nuits de la Citadelle ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec ATM

DIT que les crédits sont prévus à l'article 65888 du Budget Primitif 2023

Pour copie conforme,
Le Maire,
Daniel SPAGNOU

Mis en ligne le 21/09/2023 à 14h50

REÇU EN PREFECTURE
le 21/09/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-210402095-20230920-2023_09_12_